

# COMMUNE DE CHANTESSE

## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 09 NOVEMBRE 2022

Etaients Présents : Madame Isabelle ORIOL, *Maire*, Monsieur Paul DURRIS, Monsieur MEUNIER Christophe, *Adjoints*,  
Monsieur TRUCHET Sébastien, Madame CLEMENT Laetitia, Madame CAILLAT-VANGI Cécile  
*conseillers municipaux*

Absents : Monsieur TERMOZ Robert, Monsieur DUTRIAUX Stéphane,  
Madame FRISON Anne-Lise, Madame BESSOUD Noémie, Madame PUECH Perrine.

Secrétaire de séance : Madame CAILLAT-VANGI Cécile

#### Il a été vu ce qui suit :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 05 Octobre 2022
2. Délibération : Tarif concessions cimetière communal et columbarium

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération **2018/20** du 02 Octobre 2018 concernant le tarif des concessions du cimetière communal.

Madame le Maire informe l'assemblée que cette délibération est à revoter chaque année.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs suivants :

Designation		Tarif 2022 (pour information)	Tarif 2023
Concession ( 2m <sup>2</sup> )	30 ans	500 €	<b>500 €</b>
	50 ans	X	<b>750 €</b>
Case de columbarium	15 ans	150 €	<b>150 €</b>
	30 ans	300 €	<b>300 €</b>

L'étendue de chacune des concessions ne pourra être inférieure à deux mètres carrés.  
Il convient de proposer aux concessionnaires la possibilité de choisir entre 2 durées de concession.

Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Le conseil municipal, entendu cet exposé,  
Après avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs des concessions funéraires pour l'année 2023.

### **3. Questions diverses abordées :**

Point Urbanisme, Point éclairage public, nuisances divagations animaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h15.